

Les Résidus domestiques dangereux pour vous... et pour l'environnement!

Tout savoir sur l'entreposage, la manipulation et la récupération des Résidus domestiques dangereux (RDD)



Montréal

Les RDD regroupent un grand nombre de produits d'usage courant. Il est interdit de les déposer dans les ordures ménagères. Les déverser dans les égouts peut avoir des conséquences sérieuses sur l'environnement. À titre d'exemple, un litre d'huile suffit à contaminer un million de litres d'eau. Le mercure d'une seule pile bouton pollue 400 litres d'eau pendant 50 ans...

Bien que les RDD représentent moins de 1 % de tous les déchets des ménages québécois, ils contribuent largement à la toxicité d'un site d'enfouissement. Pourtant, plus de 90 % sont recyclables et réutilisables. Ces produits étant corrosifs, toxiques, explosifs ou inflammables, ils présentent aussi de réels dangers pour la santé. Il faut les manipuler, les entreposer et les transporter avec soin.

L'un ou plusieurs de ces symboles apparaissent sur les contenants de la plupart des produits domestiques dangereux.



CORROSIF : Ce produit brûlera la peau, les yeux ou s'il est avalé la gorge et l'estomac.



EXPLOSIF : Ce contenant peut exploser s'il est chauffé ou percé. Les éclats de métal ou de verre peuvent causer de graves accidents surtout aux yeux.



INFLAMMABLE : Ce produit ou les vapeurs qu'il dégage prendront feu s'il est placé près d'une source de chaleur, des flammes ou des étincelles. Un chiffon imbibé de ce produit peut aussi prendre feu tout seul.



POISON : Si le produit est avalé, léché ou parfois touché ou inhalé, il peut provoquer des maux ou la mort.

URGENCE :
911



**CENTRE
ANTI-POISON :**
1 800 463-5060

Feuillet d'information préparé par la Direction de l'environnement avec la collaboration du Service de sécurité incendie de Montréal.

Les RDD, qu'est-ce que c'est?

Adhésifs
Goudron
Époxy
Décapant



Aérosols



Batteries d'autos
(acide / plomb)



Bouteilles
de propane



Huiles à moteurs usées
Contenants vides et filtres



Mercure
(thermomètres)



Peintures (latex, alkydes, émail, aluminium)
Teintures, laques, apprêts
Antirouille, vernis, scellant
Préservatif pour le bois
Huile de lin



Pesticides



Piles alcalines
Piles rechargeables périmées
Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion, Pb



Produits chimiques
pour piscines



Produits d'entretien
Produits nettoyants
Débouche conduits
Dégraisseurs



Térébenthine, varsol
Essence, carburant
Diluants, alcool, shellac



Où apporter mes RDD?

Trois choix s'offrent aux citoyens de l'agglomération de Montréal pour se départir de leurs RDD :

1. Un service de collecte sur une base régulière dans tous les écocentres :

Écocentre Acadie
1200, boulevard
Henri-Bourassa Ouest

Écocentre Côte-des-Neiges
6925, chemin de
la Côte-des-Neiges

Écocentre de Saint-Michel
2475, rue des Regrattiers
(extension de la rue d'Iberville
au nord de Jarry)

Écocentre Rivière-des-Prairies
11400, rue Léopold-Christin
(près du 9255, boulevard
Henri-Bourassa Est)

Écocentre La Petite-Patrie
1100, rue des Carrières

Écocentre Eadie
1868, rue Cabot

Écocentre LaSalle
7272, rue Saint-Patrick

**une preuve de résidence est exigée : permis de conduire, compte de taxes ou compte d'utilité publique.*

2. Sur une base saisonnière, des collectes sont offertes sur des sites temporaires de dépôt dans les arrondissements et villes liées éloignés d'un écocentre. Pour connaître les dates et les lieux de ces collectes, consultez le calendrier des collectes des RDD à votre bureau d'arrondissement ou votre hôtel de ville ou encore au www.ville.montreal.qc.ca/environnement

3. Des retours aux points de vente sont aussi possibles, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs :

- Les garages récupèrent les huiles usées, les contenants vides et les filtres. www.soghu.com
- Les garages récupèrent aussi les batteries d'autos.
- La plupart des pharmacies reprennent les médicaments et sirops périmés.
- Plusieurs quincailleries récupèrent les rebuts de peinture. www.eco-peinture.com
- Les bouteilles de propane à BBQ peuvent être retournées au site de remplissage.
- Les piles peuvent être rapportées chez certains commerces. www.appelarecycler.ca
- Les lampes au mercure peuvent être rapportées à l'un des points de dépôt de RecycFluo. www.recycflu.com
- Les produits électroniques peuvent être rapportés dans les commerces membres du réseau ARPE-Québec. www.recyclermeselectroniques.ca

L'utilisation de produits dangereux est-elle vraiment nécessaire?

Avant d'acheter et d'utiliser des produits dangereux, appliquez les règles suivantes :

Réduisez

- Recherchez des produits de remplacement qui sont sans ou à moindre risque;
- Achetez uniquement les quantités nécessaires.

Réemployez

- Réutilisez le produit jusqu'à épuisement.

Recyclez

- Apportez toujours vos éventuels surplus à un site de récupération.



La brochure **Maison propre et jardin vert** présente toute une gamme de solutions de rechange aux [RDD], tant pour l'entretien ménager que pour le jardinage. Il suffit de la télécharger de notre site web à ville.montreal.qc.ca/environnement ou de se la procurer auprès de votre bureau d'arrondissement, de votre hôtel de ville ou de votre Éco-quartier.

Comment entreposer les RDD?

- Rangez-les dans des contenants étanches et gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux domestiques;
- Évitez d'en accumuler des quantités importantes;
- Rangez-les dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des sources de chaleur et à bonne distance des boîtes électriques;
- Ne fumez pas à l'intérieur du lieu d'entreposage;
- Évitez d'entreposer des bases à proximité des acides;
- Laissez toujours les bouteilles de propane à l'extérieur de votre résidence et ce, hiver comme été;
- Lavez-vous toujours les mains à l'eau savonneuse après les avoir manipulés.

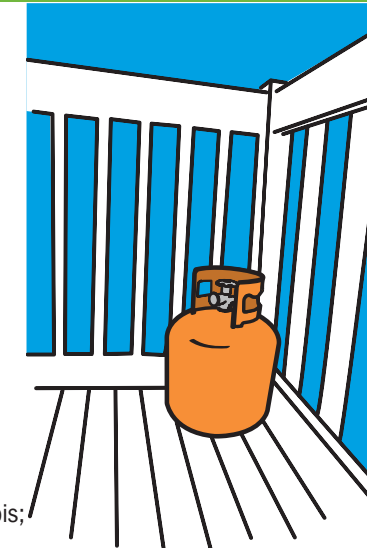
Les liquides inflammables et combustibles*, des RDD qui nécessitent un entreposage particulier

- La quantité maximale de liquide inflammable et combustible que vous pouvez entreposer :
 - dans un logement : 15 litres, dont au plus 5 litres inflammables;
 - dans un garage ou un local attenant à un logement : 50 litres, dont au plus 30 litres inflammables;
- Il est strictement interdit de conserver des liquides inflammables ou combustibles sur des balcons;
- Fermez les contenants de liquide inflammable de façon hermétique et gardez les liquides inflammables qui ne sont pas dans leur contenant d'origine à l'intérieur de bidons métalliques de sécurité;
- N'utilisez des bidons d'essence en plastique que pour de l'entreposage extérieur.

*Le liquide « inflammable » a la propriété de « s'enflammer facilement et de brûler vivement »; le « combustible » a la simple propriété d'apporter de l'énergie calorifique en brûlant.

Comment transporter les RDD?

- Ne fumez jamais en les manipulant;
- Pour éviter que les produits ne se renversent ou ne se déplacent en cours de transport, utilisez une ou plusieurs boîtes en carton solide, en plastique ou en bois;
- Utilisez le coffre arrière de votre véhicule et laissez au moins une fenêtre entrouverte;
- Dans le cas des bouteilles de propane :
 - Placez la bouteille de propane dans l'habitacle en position verticale (debout) en tout temps et de manière à ce qu'elle ne puisse pas bouger;
 - Assurez-vous qu'une fenêtre du véhicule est ouverte;
 - Assurez-vous que le robinet est bien fermé et muni d'un bouchon d'étanchéité;
 - Assurez-vous que le capuchon de sécurité est en place.
- Ne transportez jamais en même temps des RDD et d'autres matières combustibles;
- Placez le mercure liquide dans un contenant hermétique, recouvrez-le d'eau pour éviter qu'il dégage des vapeurs.



Comment rapporter les RDD?

- Les produits doivent, dans toute la mesure du possible, être dans leurs contenants d'origine et clairement identifiés;
- Ne jamais mélanger ni transvaser les RDD. Cela risquerait de produire des réactions chimiques dangereuses et compromettrait le recyclage;
- Il est strictement interdit de déposer des RDD aux écocentres ou aux sites désignés pour la collecte itinérante sans la présence des préposés.

